



HAL
open science

Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2012, Université de Lorraine. hceres-02036736

HAL Id: hceres-02036736

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036736>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université de la Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI130004744

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Epinal, Metz, Nancy.
- Délocalisation(s) :
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Présentation de la mention

La mention propose à partir d'une première année (L1) commune une orientation progressive vers quatre spécialités : *Education motricité, Activités physiques adaptées, santé, Entraînement sportif, Management du sport*. Le cursus vise à donner les connaissances scientifiques théoriques et les compétences pratiques permettant la compréhension de la pratique des activités physiques et sportives. La première spécialité débouche principalement sur les métiers de l'enseignement et de l'animation des activités physiques et sportives en milieu scolaire et périscolaire tandis que la deuxième prépare aux métiers de l'animation et de l'encadrement des activités physiques et sportives en secteur médicosocial. La troisième spécialité vise ceux de l'encadrement des pratiques en milieu sportif et la dernière conduit essentiellement aux métiers liés à la gestion de structures sportives. La formation permet une poursuite d'études en master. La L1 est dispensée sur les trois sites. Les deux premières spécialités sont proposées à Metz et à Nancy tandis que les spécialités *Entraînement sportif* et *Management du sport* sont dispensées à Nancy.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le cursus s'organise de façon cohérente en quatre spécialités à partir d'une première année commune. La spécialisation est progressive (20 % des enseignements en L2 et 83 % en L3) avec en L1 et L2 des unités d'enseignements (UE) de connaissance des milieux professionnels, ce qui doit contribuer à l'élaboration du projet professionnel. Les objectifs sont très clairement déclinés en termes d'acquisition de compétences au long du cursus et au sein de chaque spécialité. Les semestres sont bien équilibrés avec une bonne répartition entre cours magistraux,



travaux dirigés et travaux pratiques. La mention semble également bénéficier d'un bon ancrage régional avec le milieu socioéconomique et socioculturel. Le dossier indique la création d'un parcours *Classe préparatoire universitaire* permettant à un groupe restreint d'étudiants, sur la base de l'excellence de leurs résultats à l'entrée de L1 et de L2, de bénéficier d'un enseignement complémentaire visant principalement la préparation au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Cachan (EPS). L'insertion de ce parcours par rapport au cursus classique n'est pas très claire dans le dossier. Par ailleurs, on peut s'interroger sur le fait qu'il existe des distorsions entre les sites de Metz et Nancy pour la spécialité *Education motricité* dans certains documents du dossier (certains intitulés d'UE ou certains volumes horaires différents), ce qui pose problème par rapport à l'unicité du diplôme. Les enseignements sont évalués en contrôle continu en L1 et celui-ci est annoncé comme privilégié dans l'évaluation de la formation. Cependant, les règles ne sont pas fournies explicitement dans le dossier et l'absence de fiches d'UE ne permet pas d'apprécier totalement le contrôle de l'acquisition des savoirs et savoir-faire.

Le dossier présente un ensemble de dispositifs d'accompagnement au long de la formation qui semblent tout à fait pertinents par rapport aux profils d'étudiants accueillis. Les informations sur le cursus et les débouchés sont fournies selon différentes voies (responsable de mention, référents, forums, anciens diplômés, UE de connaissance des milieux professionnalisants...) qui doivent permettre de se compléter de façon efficace. En plus des dispositifs tels que le tutorat d'accompagnement ou le suivi individualisé en L1 par des enseignants ou des étudiants référents, la composante a mis en place un parcours aménagé permettant une mise à niveau pour les étudiants venant par exemple de baccalauréats technologiques ou professionnels. Cette initiative paraît tout à fait intéressante pour lutter contre l'échec en première année. L'efficacité de l'ensemble des mesures d'accompagnement mises en œuvre semble d'ailleurs se traduire dans le taux de réussite en L1. En revanche, si le taux d'abandon en L1 sur le site de Metz est très faible, il reste élevé (entre 33 % et quasiment 50 % selon les années d'après le tableau des indicateurs) sur le site de Nancy.

Les métiers de métiers vers lesquels conduit la licence sont bien décrits dans le dossier, et des procédures nombreuses sont en place permettant l'orientation des étudiants vers l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études choisies. L'existence de stages en L2 et en L3 avec un suivi clairement explicité doit contribuer également à cette orientation et à la professionnalisation. Les documents présentent des résultats nombreux d'enquêtes de suivi de cohortes qui indiquent de fortes disparités entre les sites en termes d'insertion et de poursuite d'études. Cependant, certains chiffres sont contradictoires dans les tableaux sur le devenir des sortants et il est dommage que les métiers concrets occupés par les diplômés ne soient pas précisés. La logique d'articulation entre les spécialités de licence et la poursuite d'études au niveau local est peu lisible pour la spécialité *Entraînement sportif* en particulier.

L'équipe pédagogique est parfaitement structurée avec des missions bien définies et avec la participation de professionnels extérieurs, ce qui préfigure un conseil de perfectionnement. Sa composition et organisation doivent permettre d'assurer la cohésion entre les trois sites de façon tout à fait opérationnelle et complémentaire à l'équipe de formation qui est elle-même conséquente. Le pilotage s'appuie avec efficacité sur des outils de suivi des étudiants et d'évaluation de la formation pour proposer des ajustements. Des indicateurs concrets dans le dossier permettent d'apprécier ces processus de régulations.

Globalement, le dossier présenté est très bien renseigné et documenté, ce qui traduit une réelle implication de l'équipe, bien que la profusion des données conduise toutefois à des contradictions, notamment au niveau des taux de réussite et de poursuites d'études.

- Points forts :
 - Les articulations fortes et opérationnelles entre connaissances, compétences et professionnalisation, et leur déclinaison visible par spécialité.
 - Les procédures d'aide à la réussite et de suivi des étudiants.
 - Les aménagements proposés pour adapter le cursus en fonction des profils d'étudiants.
 - La place importante réservée aux stages et aux UE de découverte des milieux professionnels.
 - La prise en compte des résultats des évaluations des étudiants et de la formation pour aider au pilotage.

- Points faibles :
 - L'absence d'informations complètes sur les modalités de contrôle des connaissances.
 - Un manque de lisibilité de l'articulation avec les masters au niveau de l'établissement et l'absence de données sur la réussite en master.
 - Un manque d'harmonisation des maquettes entre Metz et Nancy, dans certains documents fournis.

Recommandations pour l'établissement

La formation proposée est caractérisée par sa cohérence et sa progressivité, d'un socle pluridisciplinaire vers des spécialisations professionnelles et scientifiques. Cette cohérence est due à l'articulation des connaissances, des compétences générales dans chacune des spécialités et des compétences professionnelles dans les différents champs d'intervention. Les dispositifs d'aide à la réussite, de suivi des étudiants et d'aménagement des contenus sont des éléments concrets d'une politique de formation dans laquelle l'étudiant est au centre du dispositif. Le dossier devrait cependant à l'avenir mieux préciser les modalités de contrôle des connaissances.

Il semblerait qu'il y ait une rupture entre le premier et le second cycle, et le profil d'étudiants sur les sites de Nancy et de Metz semble différent au niveau de la poursuite d'études. Il conviendrait de rendre plus lisible l'articulation avec les masters pour chaque spécialité. Il serait également souhaitable à l'avenir que les données fournies sur les diplômés et les taux de poursuite d'étude ne semblent pas parfois contradictoires selon les documents.

L'équipe pédagogique s'est dotée d'un mode de composition et de fonctionnement qui semble tout à fait opérationnel pour assurer la cohérence entre les sites. Il serait cependant souhaitable d'harmoniser la L3 *Education motricité* entre les sites de Metz et de Nancy de manière claire au niveau des différents documents du dossier.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
Metz - Activités physiques adaptées - santé	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	128	81	80	91	109
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	68	39	41	47	40
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	8	17	13	16	11
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	16%	15%	18%	11%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	25%	0%	0%	0%	0%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	30%	41%	45%	40%	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	0%	6%	10%	1%	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	100%	64%	50%	33%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	0%	0%	0%	25%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	50%	23%	43%	33%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	25%	69%	57%		



TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE
(fourni par l'établissement)

Metz - Education motricité	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	128	81	80	91	109
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	68	39	41	47	40
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	27	24	21	7	12
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	16%	15%	18%	11%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	15%	4%	0%	0%	0%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	30%	41%	45%	40%	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	0%	6%	10%	1%	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	64%	67%	80%	67%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	0%	8%	5%	17%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	22%	14%	15%	67%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	9%	4,76%	5,00%		

	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	624	672	672
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	15 %	20 %	14 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	7	6	6
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	495	362	312
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	72	150	99

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)**

Nancy	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	322	276	271	344	368
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	195	131	136	130	212
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	229	197	125	135	139
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	29,44%	16,92%	25,19%	14,70%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	6,11%	8,12%	12%	10,37%	10,79%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	29%	30,43%	39,60%	39,71%	39,79%
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	47,82%	33,33%	40,22%	49,70%	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	18,87%	25,39%	17,47%	31,65%	21,23%
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	2,65%	1,88%	3,88%	2,01%	2,21%
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	53%	52%	75%	52%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	33%	43%	15	15%	
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			600	600	600
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			0%	10%	80%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			10	10	14
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			665	458	889
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			60	20	300



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI130004744

L'équipe pédagogique a bien pris connaissance des appréciations et recommandations transmises par le comité d'évaluation de l'AERES. Elle souhaite apporter des précisions de nature à éclaircir certains points du rapport en réponse à la lecture approfondie des experts.

▪ **Thème 1 : La Classe préparatoire universitaire (CPU)**

Évaluateur : « Le dossier indique la création d'un parcours *Classe préparatoire universitaire* permettant à un groupe restreint d'étudiants, sur la base de l'excellence de leurs résultats à l'entrée de L1 et de L2, de bénéficier d'un enseignement complémentaire visant principalement la préparation au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Cachan (EPS). L'insertion de ce parcours par rapport au cursus classique n'est pas très claire dans le dossier. » - page 2 de l'évaluation

Réponse : Nous avons retravaillé le paragraphe concernant la Classe Préparatoire Universitaire en STAPS (CPU) du 4ème chapitre Organisation pédagogique de la formation.

Cette nouvelle habilitation a été l'occasion de réfléchir à un dispositif pédagogique spécifique pour l'accompagnement des étudiants sur la base de l'excellence de leurs résultats aux différents examens de L1. La création d'une Classe Préparatoire Universitaire en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) a pour vocation de permettre à un groupe restreint d'étudiants un approfondissement de leurs compétences et connaissances universitaires en vue de présenter le concours de l'ENS Cachan, Département des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique et/ou de poursuivre un cursus universitaire plus orienté sur la recherche en STAPS. Ainsi, l'étudiant suivra une formation complémentaire à la formation initiale dispensée dans un parcours spécifique.

Cette formation complémentaire de 280 heures est répartie sur 4 semestres (20h en S1, 60h en S2, 100h en S3 et 100h en S4) composée de modules d'enseignement permettant :

- d'offrir une préparation spécifique aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves écrites, orales et pratiques d'admission du concours d'intégration de l'ENS Cachan, Département Sciences du Sport et Education Physique,
- de renforcer et d'approfondir les connaissances techniques, technologiques et scientifiques dans le socle disciplinaire STAPS pour maîtriser dans une perspective pluridisciplinaire les AP/S et la motricité humaine envisagée sous tous ses aspects

La Classe Préparatoire Universitaire en STAPS (15 à 20 étudiants) sera organisée de la manière suivante et différentes formes d'enseignement seront proposées :

- au 1^{er} semestre : des créneaux de 3h par semaine pendant 7 semaines,
- au 2^{ème} semestre : des créneaux 3h par semaine pendant 12 semaines et 4 jours bloqués (6h/jour) fin janvier,
- au 3^{ème} semestre : des créneaux de 3h par semaine pendant 12 semaines, des créneaux de 1h30 en fin

de journée pendant 12 semaines, 4 jours bloqués (6h/jour) pendant l'interruption de cours d'automne et 4 jours bloqués (22h) début janvier.

- *au 4^{ème} semestre :* - des créneaux de 3h par semaine pendant 4 semaines, des créneaux d'1h30 deux fois par semaine pendant 4 semaines et 4 jours bloqués (6h/jour) fin janvier, jusqu'au concours d'admissibilité de l'ENS (mois de mars)
 - des créneaux de 2h trois fois par semaine pendant 9 semaines.

▪ **Thème 2 : Distorsions entre les sites de Metz et Nancy pour la spécialité *Education motricité***

Évaluateur : - « ... on peut s'interroger sur le fait qu'il existe des distorsions entre les sites de Metz et Nancy pour la spécialité *Education motricité* dans certains documents du dossier (certains intitulés d'UE ou certains volumes horaires différents), ce qui pose problème par rapport à l'unicité du diplôme. » - page 2 de l'évaluation

- « Il serait cependant souhaitable d'harmoniser la L3 *Education motricité* entre les sites de Metz et de Nancy de manière claire au niveau des différents documents du dossier. » - page 3 de l'évaluation

Réponse : Après comptabilisation des volumes horaires des différentes formes de cours dans la spécialité *Education motricité* à partir des fiches UE, nous avons effectivement identifié des erreurs de report dans le tableau récapitulatif du dossier lui-même pour les UE UFD521 et UFD522. Des corrections ont été apportées dans les différentes pièces du dossier (L_STS_STAPS_Dossier_retour.doc, L_STS_STAPS_Fiches_UE_retour.zip et L_STS_STAPS_UE_retour.pdf).

De plus, nous avons dans un souci d'unicité de la formation de la spécialité *Activité Physique Adapté – Santé* retravaillé 3 UE UFD514, UFD515 et UFD615. Toutes les modifications ont été intégrées dans les différentes pièces du dossier (L_STS_STAPS_Dossier_retour.doc, L_STS_STAPS_Fiches_UE_retour.zip et L_STS_STAPS_UE_retour.pdf).

▪ **Thème 3 : Les modalités de contrôle des connaissances**

Évaluateur : - « Les enseignements sont évalués en contrôle continu en L1 et celui-ci est annoncé comme privilégié dans l'évaluation de la formation. Cependant, les règles ne sont pas fournies explicitement dans le dossier et l'absence de fiches d'UE ne permet pas d'apprécier totalement le contrôle de l'acquisition des savoirs et savoir-faire. » - page 2 de l'évaluation

- « Le dossier devrait cependant à l'avenir mieux préciser les modalités de contrôle des connaissances. » - page 3 de l'évaluation

Réponse : Nous avons apporté dans la section i) Contrôle des connaissances du corps du dossier (L_STS_STAPS_Dossier_retour.doc) des précisions sur les modalités de contrôle des connaissances. Ce texte s'appuie et est complété par l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence (JORF n°0185 du 11 août 2011 – Texte n°039). Il sera également complété par les modalités de contrôle de connaissances spécifiques à l'Université de Lorraine.

De manière plus spécifique, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par différents modes de contrôle (contrôle continu, contrôle continu intégral ou contrôle terminal). Les modalités spécifiques sont précisées aux étudiants à chaque début de semestre et pour chaque UE.

1) Le contrôle continu n'est pas inscrit dans le calendrier des examens ; il peut avoir lieu pendant les heures d'enseignement et est annoncé au moins 15 jours à l'avance. Il portera sur chaque élément constitutif de chaque unité d'enseignement.

2) Le contrôle continu intégral est constitué d'épreuves (au moins 3 notes pour une UE de 3 ECTS, au moins 4 notes pour une UE au-delà de 3 ECTS) organisées suivant un planning défini ou de manière inopinée selon le choix de l'enseignant. Il peut ne concerner que quelques étudiants du cursus. Il peut être effectué sous forme d'interrogation écrite ou orale, compte-rendu de TP, devoir à remettre à l'enseignant, exposé... Ce contrôle doit comporter au moins une épreuve commune à tous les étudiants ; il ne doit pas comporter d'épreuve au coefficient supérieur à 40 %.

3) Le contrôle terminal correspond à une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci. Il consiste en une épreuve qui est la même pour tous les étudiants d'un même diplôme, relevant d'un même régime et d'un même rythme d'études. Il fait l'objet d'une convocation (affichage ou courrier). Ce contrôle est organisé en dehors des heures d'enseignement. Les épreuves écrites sont anonymes.

Une seconde session est proposée pour les UE ayant donné lieu à une note inférieure à 10/20 lors de la première session, si l'étudiant n'a pas acquis son semestre par compensation. Peuvent être exclues de cette seconde session, les UE de stage, de projets, mémoire, langue et les UE dont l'évaluation est faite intégralement sous forme de contrôle continu intégral. La nature et la durée des épreuves de seconde session peuvent être différentes de celles de la première.

Aucune session de remplacement ne peut être organisée pour un étudiant qui n'a pu se présenter à l'une des sessions sauf si sa situation relève du régime spécial (voir « régime spécial »).

Gestion des absences

Absence sans justificatif

- en contrôle terminal : l'étudiant absent à une épreuve est signalé par la mention ABI (absence injustifiée) pour cette épreuve. Par conséquent, l'étudiant sera noté DEF (défaillant) à l'UE donc DEF au semestre et DEF au diplôme et il ne pourra alors valider ni l'UE, ni le semestre, ni le diplôme.
- en contrôle continu : une absence injustifiée à l'un des contrôles ne donnera pas lieu à attribution d'une note ; le calcul de la note finale sera fait en considérant que la note relative à l'absence est égale à zéro. Au-delà d'une absence, l'étudiant sera noté DEF (défaillant) à l'UE donc DEF au semestre et DEF au diplôme et il ne pourra alors valider ni l'UE, ni le semestre, ni le diplôme.
- en contrôle continu intégral : Pour toutes les évaluations théoriques par enseignement (EC), si un étudiant est absent de manière justifiée, une (et une seule) évaluation de remplacement sera organisée en fin de semestre. Pour y avoir droit, la justification d'absence doit être fournie à la scolarité au plus tard 48h après la date de l'épreuve (certificat médical ou cas de force majeure).

Absence avec justificatif fourni au responsable d'UE et à la scolarité (certificat médical ou cas de force majeure) dans un délai maximal de deux semaines après l'épreuve et avant la tenue du jury,

- en contrôle terminal : l'étudiant est signalé au jury par la mention ABJ (absence justifiée). Le jury remplace cette mention par la note « 0 ».
- en contrôle continu : un contrôle de substitution est organisé sous la forme choisie par l'enseignant ; si ce contrôle ne peut être organisé, une absence justifiée entraîne la neutralisation de la note. En cas d'absence au-delà d'une épreuve, l'étudiant est signalé par la mention ABJ.
- en contrôle continu intégral : Une absence injustifiée à l'un des contrôles ne donnera pas lieu à attribution d'une note ; le calcul de la note finale sera fait en considérant que la note relative à l'absence est égale à zéro. Au-delà d'une absence, l'étudiant sera noté DEF (défaillant) à l'UE donc DEF au semestre et DEF au diplôme et il ne pourra alors valider ni l'UE, ni le semestre, ni le diplôme.

▪ **Thème 4 : Articulation Licence/Master**

Évaluateur : - « La logique d'articulation entre les spécialités de licence et la poursuite d'études au niveau local est peu lisible pour la spécialité *Entrainement sportif* en particulier » - page 2 de l'évaluation

- « Il conviendrait de rendre plus lisible l'articulation avec les masters pour chaque spécialité. » - page 3 de l'évaluation

Réponse : Après relecture du dossier, les poursuites d'études sont énumérées pour chacune des spécialités dans la section à cet effet à la page 11. Toutefois, nous avons intégré dans le corps de texte de la section Objectifs en termes de poursuite d'études du 2ème chapitre du dossier Objectifs de la formation un nouveau parcours du Master mention STAPS de Lorraine. Au sein de ce Master, l'étudiant diplômé la Licence STAPS pourra suivre le parcours *Sport, Performance, Adaptation à l'Exercice* (SPAÉ) établissant une réelle continuité de l'offre de formation sur le plan des connaissances scientifiques fondamentales liées à la performance motrice. Ce parcours a pour objectif de former des spécialistes, ingénieurs et chercheurs dans le domaine de l'analyse de la performance sportive. Ce domaine d'expertise nécessite de solides compétences tant scientifiques dans le champ du Contrôle Moteur (Biomécanique & Neurosciences Comportementales) et de la Physiologie (cardio-vasculaire, ventilatoire & métabolique) que technologiques liées à la maîtrise des différents outils et procédures. Cette cartographie complète de l'homme en mouvement permettra une optimisation de la performance sportive et de l'entraînement, directement en relation avec le sport de haut niveau. Ainsi, un des objectifs majeurs de ce parcours est la formation à la recherche et par la recherche dans le domaine de l'expertise de l'évaluation de la performance et la professionnalisation qui en résulte. Toutefois, on ne peut que souligner la part de plus en plus importante du secteur privé dans le domaine de la mesure et l'évaluation de la motricité et de l'adaptation à l'exercice ou dans celui de la R&D en relation avec le développement de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies appliqués au sport.

▪ **Thème 5 : Contradiction entre certains chiffres issus des tableaux**

Evaluateur : - « ... certains chiffres sont contradictoires dans les tableaux sur le devenir des sortants ... » - *page 2 de l'évaluation*

- « Il serait également souhaitable à l'avenir que les données fournies sur les diplômés et les taux de poursuite d'étude ne semblent pas parfois contradictoires selon les documents. » - *page 3 de l'évaluation*

Réponse : Nous avons repris et corrigé les valeurs chiffrées concernant les tableaux des indicateurs ainsi que ceux du devenir des étudiants diplômés de L3 année n en n+1.

▪ **Thème 6 : Métiers concrets occupés par nos diplômés**

Evaluateur : - « ... il est dommage que les métiers concrets occupés par les diplômés ne soient pas précisés » - *page 2 de l'évaluation*

Réponse : Nous avons renseigné dans la section c) Résultats de l'analyse du devenir des étudiants diplômés du cinquième chapitre du dossier Résultat du fonctionnement de la mention quelques métiers obtenus par nos étudiants pour chaque spécialité :

- *Activité Physique Adapté - Santé* : auxiliaire de vie scolaire, assistant d'éducation, éducatrice sportive APA, Agent de Développement HandBall Handicap.

- *Education motricité* : assistant d'éducation, Formateur EPS CFA.

- *Entraînement sportif* : ETAPS Epinal, Educateur sportif.

- *Management du sport* (secteur public ou privé) : chargé de mission ; de développement ; de communication, gestionnaire d'équipements sportifs, conseiller auprès d'une organisation de loisirs ou d'une entreprise de produits/services sportifs.